

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE- ABC TUNISIE

Siège social : ABC Building –Rue du Lac d'Annecy- Les Berges du Lac- 1053

L'ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE- ABC TUNISIE - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2003 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2004. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Nouredine HAJJI –AMC- .

Bilan				
Arrêté au 31 Décembre 2003				
(unité : en milliers de Dinars)				
	Notes	31 décembre 2003	31 décembre 2002	
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	3 654	5 453	
Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	77 966	107 160	
Créances sur la clientèle	4.3	104 888	123 878	(*)
Portefeuille-titres commercial	4.4	4 794	0	
Portefeuille d'investissement	4.5	20	0	
Valeurs immobilisées	4.6	2 710	3 073	
Autres actifs	4.7	1 010	2 576	(*)
TOTAL ACTIF		195 042	242 140	
PASSIF				
Banque centrale et Centre de chèques postaux		0	0	
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	27 738	57 493	
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	141 434	151 709	
Emprunts et ressources spéciales	4.10	4 330	4 050	
Autres passifs	4.11	6 537	12 212	
TOTAL PASSIF		180 039	225 464	
CAPITAUX PROPRES				
Capital		18 000	18 000	
Réserves		277	277	
Résultat reporté		(1 601)	1 203	
Résultat de l'exercice		(1 673)	(2 804)	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	15 003	16 676	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		195 042	242 140	

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (voir notes aux états financiers 4.3.1 & 4.7)

**Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2003
(unité : en milliers de Dinars)**

	Notes	31 décembre 2003	31 décembre 2002
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties donnés		6 399	8 596
Crédits documentaires		3 495	2 364
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		9 894	10 960
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	7 398	2 114
Engagements sur titres		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		7 398	2 114

ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements de financement reçus		0	0
Garanties reçues	4.14	49 915	25 745

**Etat de résultat
au 31 Décembre 2003
(unité : en milliers de Dinars)**

	Notes	Exercice 2003	Exercice 2002
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	4.15	10 461	12 421
Commissions		773	1 173
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières		328	85
Revenus du portefeuille d'investissement		0	0
Total produits d'exploitation bancaire		11 562	13 679
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	4.16	(7 963)	(7 139)
Commissions encourues		(245)	(592)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
Total charges d'exploitation bancaire		(8 208)	(7 731)
PRODUIT NET BANCAIRE		3 354	5 948

ABC –(suite)-

Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(517)	(4 781)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	0
Autres produits d'exploitation		7	2
Frais de personnel		(2 506)	(2 066)
Charges générales d'exploitation	4.17	(1 236)	(1 171)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(773)	(608)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 671)	(2 676)
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		0	0
Impôts sur les sociétés	4.18	(2)	(128)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(1 673)	(2 804)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(1 673)	(2 804)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (TND)	4.22	(0,929)	(1,558)
RESULTAT DILUE PAR ACTION (TND)	4.22	(0,929)	(1,558)

Etat de flux de trésorerie
Période du 01 Janvier au 31 Décembre 2003
 (unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2003	Exercice 2002
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
<i>Produits d'exploitation bancaire encaissés</i>		11 020	13 289
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(8 172)	(7 453)
Dépôts/Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		134	(197)
Prêts / Remboursements prêts accordés à la clientèle		19 059	12 009
Dépôts / Retraits dépôts de la clientèle		(10 263)	14 661
Acquisitions/cessions des titres de placement		(4 793)	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(2 342)	(2 081)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(5 555)	(13 905)
Impôts sur les sociétés payés		0	(1 141)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(912)	15 182
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés des titres de participation		0	0
Acquisitions / cessions des titres de participation		(20)	0
Acquisitions / cessions des immobilisations Corporelles		(410)	(838)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(430)	(838)

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission d'actions	0	0
Emission / Remboursement d'emprunts	280	4050
Dividendes versés	0	(56)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	280	3 994
Incidence des variations des valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités	(33)	68
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(1 062)	18 338
Liquidités et équivalents en début d'exercice	53 899	35 493
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	4.19	52 804
		53 899

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2003**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents***Comptabilisation des engagements hors bilan***

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits net d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪	A : actifs courants	0 %
▪	B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪	B2 : actifs incertains	20 %
▪	B3 : actifs préoccupants	50 %
▪	B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel bureau	10%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2003 un total de 3 654 KDT contre 5 453 KDT au 31/12/2002 et se décompose comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Caisse	828	816
BCT	2 826	4 637
Total	<u>3 654</u>	<u>5 453</u>

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2003, le total de cette rubrique a atteint 77 966 KDT contre 107 160 au 31/12/2002, et se répartit comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Dépôts à vue	48 217	82 163
Placements	25 000	19 700
Créances rattachées	31	67
<i>Créances sur les Etablissements.</i>		
<i>Financiers</i>	4 700	5 201
<i>Créances rattachées</i>	18	29
Total	<u>77 966</u>	<u>107 160</u>

Note 4.3 – Créances sur la clientèle**4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement**

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2003 un solde de 104 888 KDT contre 123 878 au 31/12/2002 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002	
Comptes courants débiteurs	16 318	20 516	
Autres concours à la clientèle	95 157	108 623	(*)
Créances rattachées	737	500	
Total brut	112 212	129 639	
Provisions	(5 212)	(4 781)	
Agios réservés	(1 774)	(293)	
Produits perçus d'avance	(338)	(687)	
Total Net	104 888	123 878	

Le poste autres concours à la clientèle se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002	
Chèques pour Crédit Immédiat	44	1 961	
Escompte effets	33 104	54 958	
Autres crédits à court terme	23 936	12 576	
Crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires	33 777	35 078	(*)
Crédits à moyen et long terme sur ressources spéciales	4 296	4 050	
Total brut	95 157	108 623	

(*) Des crédits au personnel totalisant 64 KDT et initialement présentés sous la rubrique « Autres Concours à la Clientèle » au niveau des états financiers au 31/12/2002 ont été reclassés de cette rubrique. Pour les états financiers au titre de 2003, ils ont été classés au niveau des « Autres Actifs »

4.3.2 – Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en tenant compte des classes de risque des clients et les garanties y afférentes.

Au 31 décembre 2003, ABC Tunisie a reçu de ABC Tunis Branch, en couverture de provisions sur actifs classés, une garantie bancaire pour un total de 14 897 KDT. La validité de cette garantie est pour une année et prend fin le 31 décembre 2004.

Jusqu'à cette date, le mécanisme de couverture du risque initialement assumé par ABC Tunisie sera supporté par les entités du groupe ABC. Autrement, la garantie bancaire émise par ABC Tunis Branch sera renouvelée.

Partant du fait que le risque lié à ces actifs classés ne sera pas en fin de compte supporté par ABC Tunisie, la provision exigée pendant l'année 2003 s'élevant à 14 897 KDT n'a pas été comptabilisée en tant que charge dans l'Etat de résultat.

4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Nature de l'engagement	Actifs Classes 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Créances sur la clientèle	67 840	101 213	44 372	28 426	112 212	129 639
Engagements hors bilan	9 768	10 795	126	165	9 894	10 960
Total	77 608	112 008	44 498	28 591	122 106	140 599

La ventilation des engagements selon leurs durées résiduelles est présentée dans la note 4.20.

Note 4.4 – Portefeuille-titres commercial

Cette rubrique présente au 31/12/2003 un solde de 4 794 KDT se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Bons de trésor	4,930	0
Intérêts perçus d'avance	(136)	0
<u>Total</u>	<u>4,794</u>	<u>0</u>

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2003 un montant de 20 KDT et représente la souscription de ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie.

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde net de ce poste a atteint au 31 décembre 2003, 2 710 KDT dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31-12-2002	Acquis/reclassement	V.Brute au 31-12-2003	Amort. 2002	Dotations 2003	Amort. 2003	V.Nettes au 31-12-2003
Agencements, Aménagements Installations	1 202	35	1 237	(112)	(136)	(248)	989
Matériel de Transport	86	45	131	(18)	(19)	(37)	94
Matériel Informatique	512	250	762	(229)	(206)	(435)	327
Mobilier et Matériel de Bureau	814	17	831	(102)	(118)	(220)	611
Logiciels Informatiques	1 481	83	1 564	(576)	(299)	(875)	689
Autres immobilisations	20	(20)	0	(5)	5	0	0
<u>Total</u>	<u>4 115</u>	<u>410</u>	<u>4 525</u>	<u>(1 042)</u>	<u>(773)</u>	<u>(1 815)</u>	<u>2 710</u>

Note 4.7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2003 un solde de 1 010 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Charges payées d'avance	60	111
Acomptes provisionnels	481	609
Crédits au personnel	260	311 (*)
Autres	209	1 545
<u>Total</u>	<u>1 010</u>	<u>2 576</u>

(*) inclus un montant de 64 KDT relatif aux crédits au personnel qui ont été initialement présentés parmi les créances à la Clientèle au niveau des états financiers au titre de l'exercice 2002.

Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2003 un solde de 27 738 KDT contre 57 493 KDT au 31/12/2002 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Dépôts des étab. bancaires	22 131	50 127
Dépôts des étab. financiers	5 605	7 361
Dettes rattachées	2	5
<u>Total</u>	<u>27 738</u>	<u>57 493</u>

Note 4.9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la Clientèle s'élevaient au 31 décembre 2003 à 141 434 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Dépôts à vue	42 591	42 608
Dépôts d'épargne	4 378	3 109
Comptes à terme, Bons de Caisse et valeurs assimilées	94 450	105 964
Dettes rattachées	715	765
Intérêts payés d'avance	(700)	(737)
Total	<u>141 434</u>	<u>151 709</u>

Note 4.10 – Ressources spéciales

Les ressources spéciales totalisent au 31 décembre 2003 un solde de 4 330 KDT dont 34 KDT relatifs à des créances rattachées et correspondent en totalité à des financements sur la ligne italienne (ITL 63 milliards).

Note 4.11 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2003, 6 537 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Dettes au personnel	479	254
Portefeuille encaissement	4 036	8 683
Dettes sociales	117	103
Etat, impôt et taxes	284	373
Autres	1 621	2 799
Total	<u>6 537</u>	<u>12 212</u>

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2003, le capital social s'élève à 18 000 KDT composé de 1 800 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée en totalité. Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2003, s'élève au 31 décembre 2003 à 15 003 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-02	18 000	277	1,203	(2 804)	16 676
Affectation du résultat 2002			(2 804)	2 804	0
Distribution de bénéfices					0
Résultat au 31-12-03				(1 673)	(1 673)
Solde au 31-12-03	<u>18 000</u>	<u>277</u>	<u>(1 601)</u>	<u>(1 673)</u>	<u>15 003</u>

Note 4.13 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le poste « Engagements de financement en faveur de la clientèle » totalise au 31 décembre 2003, 7 398 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Lignes de crédits à court terme non utilisées	6 234	0 (*)
Autres crédits notifiés non utilisés	1 164	2 114
Total	<u>7 398</u>	<u>2 114</u>

(*) Les engagements de financement en faveur de la clientèle relatifs aux lignes de crédits à Court Terme au 31-12-2002 n'ont pas été inclus pour indisponibilité des informations requises.

Note 4.14 – Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2003, 49 915 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Garanties reçues des banques installées à l'étranger	10 050 (*)	1 400
Garanties reçues des banques installées en Tunisie (ABC Tunis)	14 897 (*)	0
Garanties reçues des assurances	337	1 530
Garanties reçues de l'Etat	4 638	4 538
Garanties reçues de la clientèle (**)	19 993	18 277
Total	<u>49 915</u>	<u>25 745</u>

(*) Voir note 4.21 transactions avec les parties liées.

(**) Les garanties reçues de la Clientèle concernent uniquement les garanties financières et n'incluent pas, de ce fait, les garanties sous forme d'hypothèque ou de nantissement.

Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31/12/2003 à 10 461 KDT contre 12 421 KDT au 31/12/2002 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	1 658	1 843
Intérêts sur créances sur la clientèle	8 573	10 311
Revenus assimilés	230	267
Total	<u>10 461</u>	<u>12 421</u>

Note 4.16 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2003 à 7 963 KDT contre 7 139 KDT au 31/12/2002 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	1 758	268
Intérêts sur dépôts de la clientèle	6 205	6 871
Total	<u>7 963</u>	<u>7 139</u>

Note 4.17 – Charges générales d'exploitation

Les Charges Générales d'Exploitation ont atteint au 31 décembre 2003 un total de 1 236 KDT contre 1 171 KDT au 31/12/2002 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Impôts et taxes	51	67
Travaux et fournitures services extérieurs	576	694
Transports et déplacements	38	22
Frais divers d'exploitation	571	388
Total	<u>1 236</u>	<u>1 171</u>

Note 4.18 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2003 totalise 2 KDT.

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable au titre de l'exercice 2003 s'établit comme suit :

- Perte comptable avant impôt	(1 671)
- Charges non déductibles	621
- Produits non imposables	0
- Résultat fiscal	(1 050)
Taux d'impôt	<u>35 %</u>
- Impôt théorique	0
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	2

Note 4.19 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2003 52 804 KDT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2003	31/12/2002
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3 654	5 453
Créances sur les Etablissements Bancaires	73 249	101 930
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	0	0
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(24 099)	(53 484)
Total	<u>52 804</u>	<u>53 899</u>

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 4.20 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup. à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
• Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	3 654	0	0	0	0	0	3 654
• Créances sur les établissements bancaires et financiers	73 249	3 713	1 004	0	0	0	77 966
• Créances sur la clientèle	53 112	15 651	5 719	17 136	13 270	0	104 888
• Portefeuille-titres commercial	0	1 962	2 832	0	0	0	4 794
• Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	20	20
• Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	2 710	2710
• Autres actifs	0	0	0	0	0	1 010	1 010
Total	<u>130 015</u>	<u>21 326</u>	<u>9 555</u>	<u>17 136</u>	<u>13 270</u>	<u>3 740</u>	<u>195 042</u>
PASSIFS							
• BCT et CCP	0	0	0	0	0	0	0
• Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	24 098	3 640	0	0	0	0	27 738
• Dépôts et avoirs de la clientèle	54 966	16 929	29 842	39 677	20	0	141 434
• Ressources spéciales	0	0	0	1 574	2 756	0	4 330
• Autres passifs	0	0	0	0	0	6 537	6 537
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	15 003	15 003
Total	<u>79 064</u>	<u>20 569</u>	<u>29 842</u>	<u>41 251</u>	<u>2 776</u>	<u>21 540</u>	<u>195 042</u>
Position nette	<u>50 951</u>	<u>757</u>	<u>(20 287)</u>	<u>(24 115)</u>	<u>10 494</u>	<u>(17 800)</u>	<u>0</u>

Note 4.21 – Transactions avec les parties liées

- La Banque a conclu un contrat de bail, commençant à courir à partir de Janvier 2000, avec ABC-Tunis portant sur la location du siège social. Le total des loyers payés s'élève à 13,6 KDT pour l'exercice 2003. Les charges communes aux deux banques ABC- Tunisie et ABC-Tunis Branch et supportées par cette dernière sont refacturées à ABC Tunisie à hauteur de 65%. Le total des charges payées à ABC Tunis Branch a atteint au 31 décembre 2003, 302.5 KDT.
- Durant l'exercice 2003, ABC Tunisie a reçu un montant de 1 747 KTD comme rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé un montant de 1 522 KTD en tant qu'intérêts en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
- Au 31/12/2003, ABC Tunisie a reçu des garanties pour un montant de 24 897 KDT des entités du groupe ABC détaillés comme suit :
 - 10 000 KTD de ABC Paris en couverture d'un crédit octroyé à un client. La validité de cette garantie prend fin le 10 Juin 2004.
 - 14 897 KTD de ABC Tunis (branche Off Shore) en couverture de provisions sur certaines créances classées. La validité de cette garantie prend fin le 31 Décembre 2004.

Note 4.22 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003, se présentent comme suit :

	<u>31.12.2003</u>	<u>31.12.2002</u>
Résultat net (en DT)	(1 673 371)	(2 804 109)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	(1 673 371)	(2 804 109)
Nombre moyen d'actions ordinaires	1 800 000	1 800 000
Résultat par action (en DT)	(0,929)	(1,558)

ABC –(suite)-

~~Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.~~

Note 4.23 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 février 2004. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers- exercice clos le 31-12-2003

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation- Tunisie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 janvier 2000, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Banking Corporation -Tunisie (ABC-Tunisie) arrêtés au 31 décembre 2003, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'ABC-Tunisie au 31 décembre 2003. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ABC-Tunisie ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de ABC Tunisie à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 14 mai 2004
Le commissaire aux comptes
Noureddine Hajji

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers- exercice clos le 31-12-2003

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation- Tunisie

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous avons été informés des opérations suivantes conclues par votre société avec ABC-Tunis Branch, qui est une branche de Arab Banking Corporation (B.S.C) :

1. ABC Tunisie a conclu le 7 février 2000 avec ABC-Tunis Branch, un contrat de bail annuel commençant à courir à partir de du 1^{er} janvier 2000, portant sur la location du siège social. Le montant du loyer annuel payable à la fin de chaque année est de 13 600 DT (hors taxes) soit 16 048 DT (taxes incluses). Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 24 avril 2000 et par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Avril 2002.
2. Conformément à la convention conclue le 1^{er} juin 2000 entre ABC-Tunisie et ABC-Tunis Branch, telle que modifiée en date du 31 octobre 2000, les charges communes de fonctionnement aux deux banques sont supportées par ABC Tunis Branch et sont refacturées à ABC-Tunisie selon les quotes-parts suivantes :

	Quote-part de ABC Tunisie	Quote-part de ABC Tunis Branch
Démarrage effectif de l'activité	35 %	65 %
Après 3 mois d'activité	65 %	35 %
Dès l'atteinte d'un rythme de fonctionnement conforme aux objectifs de ABC Tunisie	80 %	20 %

Le montant total des charges supportées par ABC-Tunisie au titre de l'exercice 2003 est de 303 KDT (hors taxes) soit 357 KDT (taxes incluses). Elles représentent 65% des charges communes. Ces charges ont été facturées par ABC-Tunis à ABC-Tunisie sur une base mensuelle. La convention précitée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Avril 2002.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 mai 2004

Le commissaire aux comptes
Noureddine Hajji